|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| PCT/WG/10/15 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 12 avril 2017 | | |

**Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

**Dixième session**

**Genève, 8 – 12 mai 2017**

Norme relative aux listages des séquences selon le PCT

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. Le présent document contient un rapport établi par l’Office européen des brevets (OEB), en sa qualité de responsable de l’équipe d’experts chargée de la norme relative aux listages des séquences créée par le Comité des normes de l’OMPI (CWS). En particulier, il rend compte de l’état d’avancement de la révision de la norme ST.26 de l’OMPI et présente les recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 qui doivent être soumises pour approbation au CWS, à sa cinquième session, prévue du 29 mai au 2 juin 2017, et qui auront des conséquences pour l’élaboration attendue du règlement d’exécution et des Instructions administratives relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle norme selon le PCT.

# Rappel

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme relative aux listages des séquences a été créée par le Comité des normes de l’OMPI (CWS) à sa première session (tenue du 25 au 29 octobre 2010) afin de mener à bien la tâche n° 44 (voir le paragraphe 29 du document CWS/1/10) :

“Établir une recommandation concernant la présentation des listages des séquences de nucléotides et d’acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language) pour adoption en tant que norme de l’OMPI. La proposition relative à l’établissement de cette

nouvelle norme de l’OMPI devrait être assortie d’une étude de l’incidence de ladite norme sur la norme ST.25 actuelle de l’OMPI, indiquant notamment les modifications à apporter à la norme ST.25.”

1. L’équipe d’experts a également été priée :

“de coordonner ses travaux avec l’organe compétent du PCT en ce qui concerne l’incidence éventuelle de ladite norme sur l’annexe C des Instructions administratives du PCT”.

1. L’Office européen des brevets (OEB) s’est vu confier le rôle de responsable de l’équipe d’experts et la nouvelle norme de l’OMPI, intitulée ST.26, a été officiellement adoptée lors de la reprise de la quatrième session du CWS (CWS/4BIS) en mars 2016.
2. Une version modifiée de la description de la tâche n° 44 a été approuvée par le CWS à la reprise de sa quatrième session en mars 2016 (voir le paragraphe 83 du document CWS/4BIS/16), qui est désormais libellée comme suit :

“Établir des recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI; et élaborer une proposition relative à la révision de la norme ST.26 de l’OMPI, le cas échéant”.

# Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. Comme suite à l’adoption de la norme ST.26 à la reprise de la quatrième session du CWS, l’équipe d’experts a effectué deux séries de discussions. Les discussions de la huitième série ont essentiellement porté sur la façon d’améliorer la norme adoptée afin de garantir son efficacité une fois qu’elle serait mise en œuvre et celles de la neuvième série sur les questions concernant le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26. Au cours de cette période, l’équipe d’experts a tenu plusieurs réunions WebEx et deux réunions informelles à Genève (les 23 mars et 9 septembre 2016).
2. L’équipe d’experts a notamment travaillé sur une version révisée de la norme ST.26 adoptée, afin d’en faciliter la mise en œuvre par les déposants et les offices. La norme ST.26, soumise à la cinquième session du CWS pour approbation, comporte les principales modifications suivantes :

* explications concernant l’acide nucléique peptidique (ANP) et les séquences de variantes à l’intérieur de la norme;
* inclusion d’un document d’orientation (annexe VI) pour promouvoir l’harmonisation des pratiques et des interprétations des offices et des déposants;
* mise à jour de l’annexe I – Vocabulaire contrôlé – à des fins d’harmonisation avec le tableau V.10.6 des caractéristiques de l’International Nucleotide Sequence Database Collaboration (INSDC) publié en novembre 2016;
* ajout ou reformulation de commentaires figurant à l’annexe II (DTD) à des fins de clarification et d’harmonisation avec la syntaxe de la définition de type de document (DTD) V1.5 du tableau des caractéristiques INSDC;
* amélioration du texte général de la norme sur la base des consultations publiques effectuées par l’Office européen des brevets, l’Office des brevets du Japon et l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique en 2016‑2017.

1. S’agissant des questions relatives au passage d’une norme à l’autre, compte tenu de l’intérêt que présente pour le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI, l’équipe d’experts a invité le Bureau international à consulter les membres du PCT afin de solliciter leurs contributions à ses travaux. Aussi, le Bureau international a‑t‑il publié la circulaire C. PCT 1485/C. CWS 75, en date du 18 novembre 2016. Il a transmis chaque réponse à la circulaire à l’équipe d’experts et a présenté une analyse des observations reçues en réponse à ladite circulaire à la vingt‑quatrième Réunion des administrations internationales du PCT en février 2017 (voir le document PCT/MIA/24/14).
2. Les membres de l’équipe d’experts ont examiné les résultats de la circulaire C. PCT 1485/C. CWS 75 et les questions relatives au passage d’une norme à l’autre dans le cadre de plusieurs réunions WebEx et de son forum électronique. Sur la base de ces discussions, l’équipe d’experts a soumis une proposition intitulée “Recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI” pour approbation par le CWS à sa cinquième session, prévue du 29 mai au 2 juin 2017 (voir l’annexe du document CWS/5/7). Cette proposition figure dans l’annexe du présent document.
3. L’équipe d’experts a également appuyé le Bureau international dans ses travaux concernant le cahier des charges du nouveau logiciel de création et de validation de contenus nécessaire à la mise en œuvre de la norme ST.26, qui sera élaboré par le Bureau international.

# Feuille de route

1. Obtenir l’approbation des adjonctions et des modifications à la ST.26 à la cinquième session du CWS.
2. Obtenir l’approbation des “recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI” à la cinquième session du CWS.
3. Aider le Bureau international de l’OMPI en communiquant les besoins et les informations en retour des utilisateurs concernant l’outil de création de contenus.
4. Appuyer le Bureau international dans le cadre de la révision des Instructions administratives du PCT.
5. Collaborer à toute autre révision de la norme ST.26 de l’OMPI. Il est proposé que les futures révisions de la norme soient à l’initiative des membres du CWS et non pas déterminées selon un calendrier prédéfini.
6. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[L’annexe suit]

# Recommandations concernant des dispositions relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI (Tâche n° 44)

*(repris de l’annexe du document CWS/5/7)*

## Historique

1. Le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a demandé à l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences de présenter une proposition concernant des dispositions transitoires relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI pour examen et approbation à sa session de 2017. Suite à l’adoption de la norme ST.26 par le CWS en 2016, l’équipe d’experts a mené deux séries de discussions consacrées au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26.
2. Compte tenu de l’intérêt que présente le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l’OMPI pour le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l’équipe d’experts a invité le Bureau international à consulter les membres du PCT afin de recueillir leurs observations sur le sujet. Le Bureau international a en conséquence envoyé la circulaire C. PCT 1485/C. CWS 75. Il a ensuite communiqué tous les commentaires reçus en réponse à cette circulaire à l’équipe d’experts et a présenté une analyse des réponses à la Réunion des administrations internationales du PCT en février 2017. L’équipe d’experts a également abordé la question du passage d’une norme à l’autre au cours de plusieurs réunions WebEx et sur son forum électronique.

## Recommandations de l’équipe d’experts

1. Suite à la demande du CWS et compte tenu des résultats de la consultation menée par le Bureau international au moyen de la circulaire, l’Équipe d’experts chargée du listage des séquences recommande :

### Scénarios concernant le passage d’une norme à l’autre :

1. Conformément à l’opinion dont font état les réponses des offices à la circulaire qui leur a été envoyée, l’équipe d’experts est d’avis que le scénario dit du “big bang” est la meilleure option étant donné qu’elle semble offrir la plus grande sécurité juridique aux déposants et aux offices. Tous les offices devraient ainsi convenir d’une date pour le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 pour le dépôt des listages des séquences dans les nouvelles demandes (“date de transition”).

### Demandes internationales déposées après la date de transition revendiquant la priorité d’une demande contenant un listage des séquences déposé selon la norme ST.25 :

1. Les réponses à la circulaire exprimaient des points de vue divergents quant à la date de transition, s’agissant de savoir si elle devrait être déterminée par rapport à la date de dépôt international des demandes internationales ou à la date de priorité ou si le choix devrait être laissé aux déposants.
2. Suite à une analyse détaillée des avantages et des inconvénients de ces trois options et des réponses fournies à la Réunion des administrations internationales du PCT en février (voir les paragraphes 65 à 67 du document PCT/MIA/24/15), l’équipe d’experts a provisoirement décidé que la date du dépôt international serait la plus appropriée, sous réserve d’une analyse plus approfondie visant à examiner les éventuelles questions relatives aux éléments ajoutés ou supprimés du fait de la conversion d’un listage des séquences de la norme ST.25 à la norme ST.26 et sous réserve qu’un outil d’édition et de validation puisse être utilisé pour faciliter la conversion d’un listage des séquences d’une norme à l’autre sans que des éléments soient ajoutés ou supprimés. Un document est en cours de préparation pour effectuer cette analyse et formuler des recommandations appropriées à l’usage des déposants.
3. La décision concernant la procédure à suivre dans la phase nationale ou régionale (par exemple pour les demandes divisionnaires) devrait être laissée à la discrétion des offices nationaux ou régionaux.

### Date de transition provisoire :

1. L’équipe d’experts est provisoirement convenue de fixer la mise en œuvre du passage d’une norme à l’autre à janvier 2022, sous réserve qu’un outil d’édition et de validation permette d’afficher et d’imprimer les listages de séquences sous une forme lisible par l’utilisateur.

## Travaux futurs de l’équipe d’experts

1. L’Équipe d’experts SEQL est convenue des tâches suivantes :
   1. Fournir un appui au Bureau international de l’OMPI en lui communiquant les besoins et les commentaires des utilisateurs concernant le système d’édition.
   2. Fournir un appui au Bureau international de l’OMPI pour les révisions à apporter en conséquence aux instructions administratives du PCT.
   3. Les efforts de l’équipe d’experts se porteront aussi à l’avenir sur la révision de la norme ST.26 de l’OMPI. Il est proposé que les futures révisions de la norme se fassent à l’instigation des membres du CWS et non selon un programme prédéfini.

[Fin de l’annexe et du document]